

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## MOOREA COMPACT

Edition:4.0  
Date: 14/11/2012  
Page: 1/6

### SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
Nom du produit : MOOREA COMPACT  
Code du produit : 187

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Description/Emploi : Poudre à lessive. Utilisation professionnelle.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'utilisation déconseillée

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRUPE RESO  
ZA Brive Est - Route de Cosnac  
19100 BRIVE - Frankrijk  
T 0810 810 868  
[info@groupe-reso.fr](mailto:info@groupe-reso.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

(B) Centre Anti-Poison Belgique: +32.70.245.245  
(FR) Centre Anti-Poison France: +33 45.42.59.59 ORFILA (INRS)/ +33 383.32.36.36 (NANCY)  
(DE) Giftnotruf Berlin: +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145

### SECTION2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mélange: classification CLP pas demandée

##### 2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R41

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### 2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### 2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mélange: classification CLP pas demandée

##### 2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant

Phrases R : R41 - Risque de lésions oculaires graves.

Phrases-S : S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 2.3. Autres dangers

La substance répond aux critères de PBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:

Ne pas applicable

P : non

B : non

T : non

La substance répond aux critères de vPBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:

vP : non

vB : non

### SECTION3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Percarbonate de sodium	(Numéro ° CAS)15630-89-4 (Einecs nr)239-707-6 (N° REACH)01-2119457268-30	<= 15	O; R8 Xn; R22 Xi; R41
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS)497-19-8 (Einecs nr)207-838-8 (EG annex nr)011-005-00-2 (N° REACH)01-2119485498-19-0018	< 5	Xi; R36
Alcool éthyloxylé	(Numéro ° CAS)157627-86-6 (Einecs nr)/ (EG annex nr)/ (N° REACH)/	< 5	Xi; R41 N; R50
Acide citrique	(Numéro ° CAS)77-92-9 (Einecs nr)201-069-1 (EG annex nr)/	< 5	Xi; R36
Disilicate de sodium	(Numéro ° CAS)1344-09-8 (Einecs nr)215-687-4	< 5	Xi; R41 Xi; R37/38
Polycarboxylate	(Numéro ° CAS)52255-49-9 (Einecs nr)/ (EG annex nr)/	< 5	Xn; R22 Xi; R36
Alcool éthyloxylé	(Numéro ° CAS)/ (Einecs nr)/ (EG annex nr)/ (N° REACH)/	< 5	Xn; R22 Xi; R38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Percarbonate de sodium	(Numéro ° CAS)15630-89-4 (Einecs nr)239-707-6 (N° REACH)01-2119457268-30	<= 15	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Carbonate de sodium	(Numéro ° CAS)497-19-8 (Einecs nr)207-838-8 (EG annex nr)011-005-00-2 (N° REACH)01-2119485498-19-0018	< 5	Eye Irrit. 2, H319
Alcool éthyloxylé	(Numéro ° CAS)157627-86-6 (Einecs nr)/ (EG annex nr)/ (N° REACH)/	< 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
Acide citrique	(Numéro ° CAS)77-92-9 (Einecs nr)201-069-1 (EG annex nr)/	< 5	Eye Irrit. 2, H319
Disilicate de sodium	(Numéro ° CAS)1344-09-8 (Einecs nr)215-687-4	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Polycarboxylate	(Numéro ° CAS)52255-49-9 (Einecs nr)/ (EG annex nr)/	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
Alcool éthyloxylé	(Numéro ° CAS)/ (Einecs nr)/ (EG annex nr)/ (N° REACH)/	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

## SECTION4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
Inhalation	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Ingestion	: Rincer la bouche, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu de peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets aigu des yeux	: Risque de lésions oculaires graves.
Effets aigu de voie orale	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

moyen(s) d'extinction approprié(s) : En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Non applicable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

## SECTION6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Combler la fuite, si possible sans prendre de risque.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains. Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent). Epaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).
Equipement spécial de sécurité	: Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).
Protection des voies respiratoires	: Veiller à une ventilation adéquate.

**SECTION9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Solide
Etat physique/Forme	: Poudre.
Couleur	: Blanc + points bleus.
Odeur	: Parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9.6 ± 0.5 (1%)
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 850 ± 100 g/l
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.4. Conditions à éviter**

air humide.

**10.5. Matières incompatibles**

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Irritation : Risque de lésions oculaires graves.

Percarbonate de sodium (15630-89-4)	
DL50 orale rat	1034 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Percarbonate de sodium (15630-89-4)	
CE50 Daphnia 1	4,9 mg/l
NOEC (aigu)	2 mg/l

  

Alcool éthoxylé (157627-86-6)	
CL50 poissons 1	< 1 mg/l

**Alcool éthoxylé (157627-86-6)**

CE50 Daphnia 1

&lt; 0,11 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Inconnu.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport (ADR, RID, IMDG, IATA).

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU****DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG**

<5%	Savon, Polycarboxylates.
5-15%	Agents de surface non ioniques, Agents de blanchiment oxygénés.
15-30%	Zéolites.
AUTRE	Enzymes, Azurants optiques, Parfum.

**15.1.2. Directives nationales**

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
48.text	Non classifié		

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 16: Autres informations**

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégâts causés par l'utilisation de ces renseignements.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Eye Dam. 1

H318

**HISTORIQUE**

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE : 20/04/2010

RÉVISION CHAPITRE(S) N° : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes Catégorie 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif